

Face au vieillissement : le rôle des territoires

Luc Gwiazdzinski, Florent Cholat, Matteo Colleoni (*)

La gérontocroissance, due notamment à une longévité accrue (1), signifie un nombre plus élevé de personnes âgées. Aussi la tendance à parler du vieillissement des individus comme d'une longue maladie et du vieux comme d'un malade est-elle trop fréquente. Pour remédier à ce « problème du vieillissement », on imagine des solutions adaptées, le plus souvent depuis le haut dans une approche sectorielle où économie, social, santé, culture ne se croisent pas toujours. On multiplie les dispositifs, les textes (2) et les interlocuteurs. Face aux difficultés d'organisation et de suivi, des acteurs locaux se mobilisent à l'échelle de bassins de vie à partir de diagnostics partagés et imaginent ensemble des solutions innovantes en matière de services aux personnes âgées et de lutte contre l'isolement.

L'enjeu du vieillissement individuel et la préférence pour le maintien à domicile

Pour vieillir en bonne santé, une personne âgée a besoin d'activités physiques et de soins. Elle a également besoin de relations sociales pour pouvoir participer à la vie de la société et limiter les risques liés à la solitude. Plus nous avançons dans la vie et moins nous avons de possibilités de rencontrer des personnes du même âge. C'est ce qu'illustre facilement une simple pyramide des âges. Plus les aînés vieillissent, moins leur tranche d'âge est fournie ! En France, 1,15 million de Français sont dépendants, c'est-à-dire ne peuvent plus exercer seuls certaines tâches de la vie quotidienne. Cette dépendance des aînés y est classée en 6 Groupes Iso-Ressources (GIR) selon la situation de plus ou moins grande dépendance.

Un des choix opérés est de favoriser le maintien à domicile des personnes. Ce maintien est un enjeu central de société compte tenu de la part croissante des personnes âgées (3). C'est un enjeu financier en tant qu'alternative au placement dans des institutions coûteuses. C'est un enjeu d'amélioration de qualité de la vie en évitant les ruptures familiales et la perte de repères. C'est, enfin, un enjeu de citoyenneté en permettant aux personnes âgées de continuer à participer à la vie locale.

L'adaptation des individus à leur vieillissement

Avec la perte d'autonomie, les individus adaptent leur mode de vie. Qu'ils soient directs ou vécus à travers « les médias », les rapports à l'autre sont nécessaires à une bonne qualité de vie. Pour la personne isolée, la première stratégie est souvent celle du report des relations sociales directes vers des relations sociales indirectes comme le téléphone, la correspondance postale ou encore, plus récemment, internet.

Le téléphone est un simple échange vocal avec le réseau social selon des pratiques qui varient en fonction du genre. Les femmes ont des échanges téléphoniques plus longs que les hommes. De la même manière, les relations téléphoniques mère/fille représentent un temps important (4).

Le courrier, encore utilisé par certains pour entretenir des correspondances, et internet sont deux pratiques marginales à côté du téléphone. Le premier est en déclin et le deuxième reste encore peu développé chez les populations les plus âgées.

La télévision est un compagnon des personnes âgées. Elle contribue à entretenir les conversations intérieures des plus âgés et permet de pallier le manque de contacts. La radio permet un usage plus nomade. L'absence d'image est souvent appréciée par les personnes à la vue défaillante. La presse écrite reste importante, tout particulièrement la presse quotidienne régionale. Relayant des informations locales, elle permet à la personne de se tenir informée sur la vie du territoire. Le second média papier, la presse hebdomadaire ou mensuelle de type « magazine », propose une « information d'ailleurs », permettant aux anciens de s'évader et de changer de contexte. Les outils de communication et les médias permettent ainsi à la personne âgée de vivre son territoire (5).

Les types d'intervention

La réponse principale à la perte d'autonomie des personnes âgées a longtemps été la mise en établissement spécialisé (maison de repos, de retraite, centre d'accueil, etc.), solution considérée comme trop coûteuse (6) depuis les années 1970.

Dans ce contexte, les différents types d'aides pour la personne âgée à domicile sont :

- **les aides médicalisées**, assurées par des infirmières, médecins ou autre pour suivre et soigner les pathologies ;
- **les aides directes à la personne**, assurées par des aides soignantes, ont pour objectif l'aide aux actes essentiels de la vie comme la prise de repas, l'aide à la toilette non médicalisée, l'aide aux transferts, la garde de nuit ou encore l'aide aux déplacements ;
- **les aides ménagères** qui offrent une assistance à la personne pour les tâches ménagères du quotidien, comme le ménage, le repassage ou encore la préparation des repas ;
- **les aides aux déplacements extérieurs** permettent de maintenir la mobilité des personnes pour des rendez-vous médicaux, pour l'accompagnement aux courses ou pour les loisirs ;
- **les aides dans les relations extérieures**, aide administrative, conseils et autre assistance dans les différentes démarches ;
- **les aides complémentaires** pour les petits travaux et tâches ménagères extraordinaires.

Ces types d'aides se retrouvent dans la plupart des pays européens, mais les différences en matière de portage politique et de culture de la dépendance engendrent des différences d'un pays à l'autre. Les territoires ont aussi une capacité d'adaptation (7).

La mobilisation des acteurs des territoires

Les solidarités. Les familles et proches sont de loin les premiers aidants et intervenants auprès des personnes âgées dépendantes. Elles jouent un rôle primordial dans le maintien de la qualité de vie des aînés par leur présence, leurs aides et leurs soins.

Les acteurs privés. Dans bien des territoires ruraux, le commerçant ambulant, qu'il soit boulanger, fromager ou boucher, est, fort de sa présence territoriale, un acteur essentiel de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, tout comme La Poste.

Les associations. Les associations et autres initiatives locales sont des éléments de prévention des psycho-pathologies liées à la solitude des personnes âgées. Le club du troisième âge, les bals, dîners des anciens ou autres fêtes du village sont des événements importants et parfois récurrents pour le maintien de la qualité de vie et le niveau de relations sociales des individus vieillissants du territoire.

Vers des politiques territorialisées du vieillissement

Il est possible de répondre à des questions complexes qui font encore l'objet d'une approche sectorielle et institutionnelle (santé, handicap, transport, accessibilité, services...) par une démarche transversale à partir d'une clé d'entrée territoriale et humaine permettant de rester citoyen jusqu'au bout.

Des préconisations. Des professionnels proposent d'organiser la coordination pour informer, orienter et aider à la décision dans la proximité : organiser les besoins des personnes âgées en améliorant les dispositifs existants, créer un accueil de jour ou temporaire, développer le bénévolat et l'animation, adapter le logement, développer l'aide aux aidants, assurer le transport souple, recruter davantage de personnel et valoriser le travail auprès des personnes âgées, favoriser l'intergénérationnel et privilégier la proximité géographique.

De nouvelles pistes adaptées aux besoins. Plusieurs besoins essentiels sont à souligner : la détection des personnes en difficultés, la veille pour les personnes déjà suivies, la gestion des situations de crise, la coordination permanente des différents intervenants et l'insertion des personnes âgées dans la vie locale. Dix propositions peuvent être formulées : définir un cadre et des valeurs communes ; construire le projet autour de la personne âgée en lui laissant toujours le choix ; se recentrer sur la lutte contre l'isolement plutôt que sur les seuls services à domicile ; mobiliser largement l'environnement de proximité et le voisinage ; développer le réseau de bénévoles ; préférer coordonner et mutualiser l'existant que créer de nouveaux services ; privilégier une logique de plate-forme ; mobiliser tous les acteurs (médecins, infirmiers, commerçants, facteurs...) avec la volonté de permettre à la personne âgée de rester insérée dans la vie locale ; mettre en place des outils de coordination et de suivi pour la dynamique de projet à long terme.

Des axes prioritaires à travailler. Au-delà des grands principes, les expériences sur des territoires montrent qu'on peut disposer de bouquets de services territoriaux accessibles 24 h/24 et 7 j/7 à partir d'un numéro unique et s'articulant autour de cinq services principaux :

- La coordination globale et l'accès à l'information pour tous les services assurés par un téléopérateur ;
- La détection des personnes en difficultés. Elle pourra être effectuée par les facteurs dans le cadre de partenariats avec La Poste ;
- La veille et le suivi des personnes déjà identifiées. Elle est assurée par les facteurs qui vérifient lors de leur tournée que les différents intervenants ont bien pu effectuer leur travail. On renforcera également la solidarité de proximité dans le cadre d'une charte de voisinage ;
- La gestion des situations de crise. Elle peut être prise en charge par une unité mobile, dans le cadre d'un partenariat avec EDF, qui intervient directement 24h/24 au domicile de la personne âgée et coordonne la mise en place des différentes prestations et services, en présence des enfants ou de la famille, voire des voisins ;
- La participation à la vie locale. Les personnes âgées peuvent accéder à des activités à domicile ou participer à des activités collectives extérieures.

Que celles et ceux qui doutent encore de l'état d'esprit de nos aînés, de leurs envies et de leurs besoins, jettent un œil sur les noms donnés à leurs clubs : « Cercle gaulois », « Troisième

jeunesse debout », « Automne ensoleillé », « Loisirs », « Amicale », « Amitié », « Rencontres », « Personnes libres », « Age d'or », « Aînés ruraux », « Joyeux vendangeurs », « Regain Village », « Jeunes d'autrefois ». Liberté, autonomie, joie de vivre, énergie et humour...
Tout est dit (8).

Références bibliographiques :

(1) Dumont, G.-F. (2015) « La longévité en France : un bilan dual », *Population & Avenir*, n°722, mars-avril 2015

(2) Récemment en France, le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, 2014-2015

(3) Dumont, G.-F. et alii (2006) *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe*, Paris, Ellipses

(4) Segalen, M. (1999) « Le téléphone des familles », *Réseaux* N°96.

(5) Viriot-Durandal, J.-P. et al. (2012) *Les défis territoriaux face au vieillissement*, Paris, La documentation française.

(6) Bode, I. (2010) Extrait du livre *Les services à la personne*, sous la direction de Bernard Balzani, Paris, La documentation française.

(7) Cf. des actions innovantes dans « Vieillesse et territoires », *Population & Avenir*, n°674bis, septembre-octobre 2005

(8) Ces réflexions s'appuient sur un travail de recherche franco-italien (UJF-Biccoca) sur les personnes âgées, conduit par les auteurs de l'article et qui se poursuit dans le cadre d'un projet du labex ITEM

Auteurs :

Luc Gwiazdzinski est géographe, enseignant en aménagement et urbanisme à l'Institut de Géographie Alpine (Université Joseph Fourier) de Grenoble et directeur du master Innovation et territoire. Chercheur au laboratoire Pacte (UMR 5194 CNRS) et au centre inter-universitaire Mobilità e Tempi Urbani (Milan) il oriente notamment ses travaux vers les questions de temporalités et territorialités.

Florent Cholat est géographe, titulaire d'un master Sciences du Territoire spécialité Innovation et territoire. Lauréat du Premier prix Jeunes Chercheurs Alpains 2014 de l'Université des Alpes, il oriente notamment ses recherches sur les questions de vieillissement, de mobilités et de temps sociaux.

Matteo Colleoni est sociologue, enseignant chercheur à l'Université de Bicocca à Milan et membre du Mobilità e Tempi Urbani. Ses travaux portent principalement sur les temporalités et les mobilités.

Citer l'article :

Luc Gwiazdzinski *et al.*, « Face au vieillissement : le rôle des territoires », *Population & Avenir* 2015/3 (n° 723), p. 17-19.

Contact :

luc.gwiazdzinski@ujf-grenoble.fr